

## PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 février 2019, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LOMBARD, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2019

**Présents** : R. LOMBARD, B. CARLIOZ, C. VIBERT, C. BRACHET, P. BESSON, R. DOGNIN, R. FERRERO, P. JARDET

**Absents ayant donné pouvoir** : S. DUCHENE, A. LOUIS

**Absent** : G. ROUSSAUX

**Mme Catherine VIBERT a été élue secrétaire de séance.**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS  
DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES  
TERRITOIRES - PROGRAMME 2019**

Après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et sur sa proposition concernant la recherche de financement du programme de travaux à engager au cours de l'année 2019 portant sur la sécurisation et l'aménagement du carrefour de la RD3 et de la RD 14 pour un budget prévisionnel d'environ 130 000.00 HT €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, au titre du *F.D.D.T.*, au taux le plus élevé possible pour ces travaux d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES  
AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la prévision des travaux comprenant aménagement du carrefour de la RD3 et de la RD 14

Il rappelle les conditions d'obtention de la subvention au titre du produit des Amendes de Police.

Après analyse, Il s'avère que ces travaux d'aménagement de sécurité sont subventionnables à ce titre.

Une précision est apportée concernant l'origine des financements attendus, à savoir :

Coût prévisionnels des aménagement de sécurité	: 130 000.00 € HT
Dont :	
Subvention amendes de police (30%)	: 39 000.00 €
Autofinancement (70%) ou autres subventions (FDDT)	: 91 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de réaliser ces travaux ;
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du produit des Amendes de Police à hauteur de 30% (taux maximal);
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**VALIDATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX  
CHEMIN DES OISEAUX**

Rapport de Monsieur le Maire suite à la Commission d'Appel d'Offres de ce jour ou a été étudié le document d'analyse des offres selon les critères prévus au cahier des charges (40 % offre financière, 60 % offre technique) :

L'ouverture des plis a été faite et 4 sociétés ont répondu selon les éléments suivants :

	Proposition financière	Note technique
- ETS COLAS	: 44 930.60 €	100/100
- ETS EUROVIA	: 48 419.40 €	100/100
- ETS ARAVIS ENROBAGE	: 52 299.00 €	100/100
- ETS SER SEMINE	: 58 001.00 €	100/100

Après analyse et suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est décidé de retenir la société COLAS mieux disante.

Le planning de travail est fixé à 3 semaines maximum.

Le lancement des travaux est à fixer au plus tôt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise COLAS pour un montant de 44 930.60 € HT.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Mr Bernard CARLIOZ premier adjoint au Maire en charge des finances donne lecture des propositions de subventions à attribuer aux différentes associations ou organismes pour l'année 2019 (cf tableau ci-après).

Il est à noter que, comme elle s'y était engagée, la municipalité maintient au même niveau son soutien aux associations communales.

Après avoir entendu l'exposé du Maire Adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

➤ **DECIDE** l'attribution des subventions aux associations comme suit :

## SUBVENTIONS 2019

### ASSOCIATIONS HAUTEVILLE

A P E	160 €
A C C A	160 €
Aînés du Fier	160 €
Amicale Sapeurs Pompiers	160 €
Cantine	160 €
Comité des Fêtes	160 €
Echo du Fier	160 €
Hauteville Animation	160 €
J S P	160 €
U S E P	160 €
Participation licences U S E P	250 €
Participation feu d'artifice (comité des fêtes)	800 €
<b>Total des subventions</b>	<b>2 650 €</b>

## AUTRES SUBVENTIONS

A chacun son Everest	100 €
Association Don Organes et Tissus (ADOT)	40 €
C D E R	55 €
Délégués Départementaux Education Nationale (DDEN)	100 €
Lutte contre la grêle	255 €
Souvenir Français	40 €
Mission local jeunes	600 €
Epicerie Solidaire (Estimation)	500 €
<b>Total</b>	<b>1 690 €</b>

### **VOTE DES TAUX POUR LES TAXES COMMUNALES**

Considérant que le Conseil Municipal doit décider du taux des impôts locaux pour l'année à venir, et conformément aux engagements de maintien de la pression fiscale communale pris lors de la campagne des élections municipales 2014, il est proposé de maintenir les taux communaux pour l'année 2019 au niveau de ceux de l'année 2018 et de les fixer comme suit :

Désignation	Taux incluant part départemental et régional	Augmentation de la part communal	Nouveaux taux 2019
T.H	16.10	0	16.10
F.B.	12.72	0	12.72
F.N.B.	41.01	0	41.01

### **CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE SALES ET DE MOYE POUR LA FORMATION PSC1**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une formation aux premiers secours a été organisée par la municipalité, elle a été dispensée à 5 agents de Hauteville sur Fier, 4 agents de la commune de Moye et 1 agent de la commune de Sales.

Il avait été convenu que les trois communes se répartiraient le coût de cette formation selon le nombre de participants de chacune.

Dans un premier temps, une convention initiale a été signée entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et la commune d'Hauteville sur Fier qui prévoyait que la commune règle l'intégralité des frais.

Il est désormais nécessaire de prévoir une convention avec les deux autres communes permettant la répartition du coût au nombre d'agents inscrits.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des présents :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de répartition des coûts entre les communes de Hauteville sur Fier, Moye et Sales pour la formation qui s'est déroulée le jeudi 03 janvier 2019.

Le coût total de la formation s'élève à : 600.00 €

Suivant les accords passés (répartition du coût de la formation selon le nombre de participants de chacune) ce montant se répartit comme suit :

300.00 € pour la commune d'Hauteville sur Fier

240.00 € pour la commune de Moye

60.00 € pour la commune de Sales

Fin du conseil ouvert au public à 23 heures 00.

Le Maire,  
Roland LOMBARD

La secrétaire de séance,  
Catherine VIBERT